

ASSEMBLÉE NATIONALE8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3382

présenté par
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« mourir »

insérer les mots :

« de manière équitable sur l'ensemble du territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer l'égalité de tous les citoyens dans l'accès au droit.